



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Est lue et déposée la pétition que M^{me} DRIEDGER a présentée au nom de M. L. Hockley, P. White, S. MacDonald et autres personnes demandant au ministre de la Justice d'encourager le gouvernement du Manitoba à poursuivre son partenariat avec les écoles et la police afin que les clubs d'athlétisme de la police de Winnipeg offrent des activités récréatives et sportives.

M^{me} MIHYCHUK, *ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines*, fait une déclaration au sujet de la Semaine provinciale du développement minier, qui a lieu du 12 au 19 mai 2000.

M. TWEED et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD, font des observations sur la déclaration.

M^{me} BARRETT, *ministre du Travail*, fait une déclaration au sujet de la participation à un bureau de la citoyenneté dont la présidence est assurée par le juge Art Miki.

M^{me} DACQUAY fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* ROBINSON dépose les rapports trimestriels du Fonds de développement économique local — période de neuf mois — du 1^{er} avril au 31 décembre 1999.

(document parlementaire n° 128)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ALLAN, M. SCHULER, M^{mes} CERILLI et SMITH (Fort Garry) ainsi que M. DEWAR font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. STEFANSON :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobaines et des Manitobains :

- a) en ne proposant pas une perspective globale ni un plan pour l'économie;
- b) en ne protégeant pas le climat économique propice qui a régné au cours des dix dernières années;
- c) en n'accordant pas à la population un allègement fiscal appréciable;
- d) en ne reconnaissant pas l'importance d'avoir un système fiscal concurrentiel afin que le Manitoba demeure prospère;
- e) en ne donnant aux jeunes aucune raison de demeurer au Manitoba;
- f) en n'accordant pas une aide suffisante aux universités du Manitoba;
- g) en n'établissant pas un processus de consultation publique sur la création de cinq nouveaux casinos;
- h) en n'accordant aucune aide aux agriculteurs touchés par les graves inondations dans le sud-ouest du Manitoba;
- i) en ne répondant pas aux besoins de la population rurale du Manitoba en ce qui concerne les routes et l'infrastructure routière;
- j) en ne mettant pas fin à la médecine de couloir comme il avait été promis;
- k) en ne prévoyant pas l'ouverture des 138 nouveaux lits d'hôpitaux permanents qui avait été promise;
- l) en ne répondant pas aux besoins et aux préoccupations de la ville de Winnipeg et de sa population,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. LOEWEN termine son intervention.

Après les interventions de M^{me} la *ministre* FRIESEN ainsi que de MM. SCHULER, SANTOS et PENNER (Steinbach), M. MARTINDALE prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

Lundi 15 mai 2000

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES